

Gestion des déchets : la collectivité adopte de nouvelles règles

La gestion des déchets représente aujourd’hui un coût important pour la collectivité. Conformément au principe du *pollueur-paye*ur, ce financement ne doit pas reposer sur l’impôt, mais sur les recettes directement liées aux déchets : remboursement pour certains matériaux (comme le verre ou le PET), taxe au sac pour les déchets incinérables, etc ou la taxe forfaitaire applicable à tous les citoyens de plus de 18 ans.

Comme dans de nombreux autres domaines, les coûts du traitement des déchets ont augmenté ces dernières années. Avec les recettes actuelles, la commune ne parvient plus à couvrir l’ensemble des dépenses liées à ce service.

Afin d’assurer une gestion durable, équitable et financièrement saine, la Municipalité a donc décidé de mettre en place plusieurs mesures pour améliorer le fonctionnement de la déchetterie et rééquilibrer les coûts.

Nouvelles mesures à la déchetterie dès le 1er janvier 2026

Afin d’améliorer le fonctionnement de la déchetterie communale et de garantir une gestion durable, efficace et équitable des déchets, plusieurs mesures entreront en vigueur dès le 1er janvier 2026.

1. Contrôle d'accès pour les habitants de la commune

Dès 2026, l'accès à la déchetterie sera contrôlé afin de le réserver exclusivement aux habitants de la commune.

Pourquoi cette mesure ?

Pour éviter de prendre en charge des déchets produits par des citoyens d'autres communes et ainsi de faire peser sur les citoyens les coûts des traitements de ces déchets

Comment faire à partir de 2026 ?

- Chaque ménage recevra un macaron annuel, distribué avec le mémo déchet.
- Il devra être apposé de manière visible lors de chaque visite.
- Des contrôles systématiques seront effectués : l'accès pourra être refusé sans macaron.

En cas de perte, un nouveau macaron peut être obtenu au guichet communal contre un émolumment de 20 CHF.

2. Suppression de la collecte du gazon et des plastiques durs

Gazon

La collecte du gazon et de l'herbe de fauche est supprimée.

Pourquoi cette mesure ?

Sa décomposition produit des jus susceptibles de polluer les eaux souterraines, ce qui nécessite des installations spécifiques dont la commune ne dispose pas.

Comment faire à partir de 2026

- Déposer le gazon dans les compostières régionales

- Opter pour la collecte en porte-à-porte des déchets verts, en acquérant un bac et la vignette correspondante
- Réaliser votre compost domestique

Plastiques durs

Les plastiques durs (jouets, seaux cassés, meubles en plastique...) sont de toute façon incinérés, ce qui rend inutile leur collecte séparée.

Pourquoi cette mesure ?

Pour appliquer le principe du pollueur payeur qui veut que le détenteur d'un déchet en paye les coûts de prise en charge.

Comment faire à partir de 2026

Ils doivent désormais être éliminés ainsi :

- Petits volumes : dans un sac taxé
- Objets volumineux : Dans la collecte des encombrants incinérable

3. Fin du rabais famille

Jusqu'ici, les familles bénéficiaient d'un rabais sur la taxe forfaitaire.

Or, plusieurs avantages existent déjà :

- Exonération de la taxe pour les enfants de moins de 18 ans
- Mise à disposition de containers spécifiques pour les couches-culottes

Afin de respecter le principe du pollueur-payeur, obligeant à un traitement équitable et conforme à la législation, ce rabais sera supprimé en 2026.

La Municipalité remercie chaleureusement toutes les habitantes et tous les habitants pour leur collaboration et leur engagement dans une gestion responsable des déchets.